



## Maison et separation

Par **Grenouille007**, le **25/06/2024** à **08:30**

Bonjour,

Mon conjoint et moi nous séparons et avons acheté une maison depuis 3 ans.

mon conjoint n est pas en mesure financièrement de garder la maison car il a un très faible salaire et j aimerais la garder.

Sachant que c est moi qui rembourse le prêt depuis le début et d ailleurs qui paie presque tout dans notre ménage depuis le début vais-je devoir lui payer quelque chose ou puis je faire valoir cela?

Pouvez vous aussi m éclairer sur les éventuelles démarches à faire dans un premier temps?

je vous remercie d avance

Par **Marck.ESP**, le **25/06/2024** à **09:18**

Bienvenue ici,

Vous avez omis de préciser votre régime matrimonial.

Par **Grenouille007**, le **25/06/2024** à **09:54**

Bonjour, nous ne sommes ni marié ni pacsé. Nous avons juste acheté cette maison en commun.

Par **youris**, le **25/06/2024** à **10:42**

bonjour,

vous et votre concubin devez posséder chacun des droits indivis sur ce bien dont la

répartition doit être mentionné sur l'acte d'achat du bien.

toutes modifications de la propriété d'un bien immobilier doit passer par un notaire.

concernant votre crédit qui doit comporter une clause de solidarité avec votre concubin, vous devez demander l'autorisation de l'organisme de crédit afin de désolidariser votre concubin de ce prêt et l'informer du changement d'emprunteur que l'organisme de crédit n'est pas obligé d'accepter, votre prêteur peut exiger le remboursement anticipé du prêt.

salutations

Par **Grenouille007**, le **25/06/2024** à **14:14**

Merci pour vos réponses. Pour l'instant mon concubin vit toujours avec moi et je ne pense pas qu'il acceptera de partir étant donné que je paie absolument tout.

Que puis-je faire valoir si il refuse ne serait-ce que de payer la moitié de l'emprunt, de l'électricité et de l'eau?

Nous dormons sous le même toit mais ne sommes plus ensemble il est quand même normal qu'il paie sa moitié.

Quelles démarches puis-je entreprendre ?

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **25/06/2024** à **17:41**

Youris vous a dit l'essentiel, aujourd'hui, c'est un avocat qu'il vous faut rencontrer.